

Les projets Images & Réseaux

Modalités de fonctionnement et règles attachées aux projets collaboratifs

Pour tout projet, le porteur, les partenaires peuvent solliciter le pôle pour les aider à le monter et éviter des écueils.

Tout projet peut être présenté sous la forme d'un avant projet au CSV en vue de recueillir les avis des experts 3 à 4 semaines minimum avant la date de clôture de l'appel.

Tout projet qui sollicite une labellisation du pôle devra en faire la demande, fournir les documents demandés au minimum 4 jours avant le passage en CSV et être présenté en CSV conformément à nos procédures.

Soutien au porteur de projet

Le porteur d'un projet labellisé par le pôle :

- > Reçoit une attestation de labellisation, destinée à accompagner le dossier projet déposé dans le cadre de l'appel à projet. Dans certains cas, c'est le pôle qui transmet directement l'attestation au financeur (ex : ANR),
- > Reçoit, si le projet n'est pas labellisé, un courrier d'information,
- > Peut mentionner la labellisation du projet par Images & Réseaux dans sa communication,
- > Peut demander un courrier de soutien au projet.

Le porteur d'un projet labellisé par le pôle et financé :

- > Est intégré dans la liste des Chefs de projets d'Images & Réseaux et à ce titre reçoit les différentes publications du pôle,
- > Dispose d'une fiche descriptive du projet sur le site WEB du Pôle, www.images-et-reseaux.com
- > Bénéficie à sa demande d'un article sur le blog du pôle,
- > Peut participer aux Trophées des projets,
- > Bénéficie des mécanismes de diffusion des savoirs du pôle vers ses adhérents mis en œuvre par Images & Réseaux.

Engagement du porteur de projet

Le porteur d'un projet labellisé par le pôle et financé, dans le cadre du consortium qu'il anime :

- Exige que tout partenaire, non encore membre du pôle, situé sur le territoire des régions Bretagne et Pays de la Loire adhère au pôle Images & Réseaux. Cette obligation vaut également pour tout partenaire dont les équipes de développement sont situées sur ce même territoire. Exception : le projet est co-labellisé par un autre pôle légitime sur le territoire du partenaire et ce dernier en est membre
- Exige de ses partenaires et les communique au pôle, dès qu'il en a connaissance (retour des financeurs), les éléments contractuels relatifs à :
 - > la date de lancement du projet, sa durée,
 - > par partenaire :
 - > les moyens humains,
 - > l'investissement en k€, (matière et main d'œuvre),
 - > l'aide accordée (subvention, avance remboursable) et le financeur,
 - > l'abondement éventuel,
 - > La durée de réalisation, extension comprise, octroyée par le financeur.

- Met en œuvre avec le Responsable des projets du pôle un avancement régulier du projet basé sur les mécanismes demandés par les financeurs (voir procédure de suivi de projet pôle).
- Il invite le Responsable des projets du pôle :
 - à la réunion de lancement du projet,
 - au suivi semestriel/annuel demandé par les financeurs,
 - au bilan du projet,
- Il transmet au Responsable des projets un bilan final (selon modèle annexe A)
- Il répond aux sollicitations éventuelles du pôle pour venir présenter un avancement du projet.
- **COMMUNICATION**
 - Participe dans la mesure du possible à au moins à une édition des Trophées *Loading the future* ou autre manifestation du pôle pendant la réalisation du projet,
 - Mentionne la labellisation par I&R dans toute communication faite par le projet en intégrant le logo du pôle,
 - Transmet au pôle un texte succinct décrivant les événements importants du projet de façon à alimenter les différents organes de communication du pôle (WEB, Flash...) ainsi que 3 photos libres de droit (équipe, démo ...),
 - Transmet tous les logos des partenaires du projet,
 - Intègre dans son projet la réalisation d'un KIT COMMUNICATION par Images et Réseaux comprenant (voir annexe B) :
 - la conception et livraison d'une fiche technique du projet anglais/français (PDF),
 - la rédaction originale d'une fiche destinée aux médias (PDF).
 - Fournit régulièrement tout élément visuel (photos / vidéos / graphiques), libre de droit, permettant au pôle de mieux communiquer autour du projet et de son avancement,
 - Invite et prévient à l'avance le département communication du pôle lors toute conférence de presse ou autre initiative de visibilité du projet.

Nom du projet

Le porteur et les partenaires du projet sont responsables du nom qu'ils donnent à leur projet. Ils doivent s'assurer que le nom est exempt de droit de propriété interdisant son usage (notamment par le pôle) dans des opérations de communication.

Modification du projet

Le porteur de projet devra informer le CSV de toute évolution de son projet après labellisation - portant sur :

- une variation de plus de 10% des coûts, des moyens humains, de la durée
- une évolution du partenariat, sur une réorientation du projet modifiant les livrables